



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN D'ACTION CONSOLIDÉ POUR LA RELATION ENTRE CGIAR ET LA FRANCE



PRÉAMBULE

Considérant :

1. l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD), ainsi que l'Accord de Paris sur le climat, engagements multilatéraux majeurs de la communauté internationale en 2015 ;
2. le renforcement de ces engagements multilatéraux par les conclusions et recommandations des deux rapports mondiaux sur le développement durable GSDR 2019 et 2023 soulignant l'importance de la transformation des systèmes économiques et sociaux, y compris des systèmes alimentaires pour répondre à l'Agenda 2030 et appelant à accélérer les solutions innovantes pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, pour la protection de la biodiversité et pour la lutte contre la dégradation des terres dans une démarche de partenariats tripartites Nord-Sud Sud-Sud ;
3. la dynamique onusienne de transformation des systèmes alimentaires lancée avec le sommet onusien dédié (*UN Food Systems Summit*) en septembre 2021 ;
4. l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, en juillet 2023, en faveur d'un renforcement des investissements dans la « recherche, les données, l'innovation et les capacités technologiques, y compris des liens plus étroits avec la science, l'expérience et l'expertise », en tant que priorité mondiale ;
5. la Déclaration de Marseille du 8 mars 2022, relative à la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation (R&I) ;
6. les défis communs partagés par CGIAR et la France, notamment la réduction de la pauvreté, les inégalités de genre, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi que la préservation des ressources naturelles, des sols et de la biodiversité, dans un contexte exacerbé par le changement climatique ;
7. la coopération de CGIAR et de la France avec les agences des Nations Unies à Rome, à Genève et à Nairobi ;
8. l'expertise et la mission de CGIAR, Partenariat mondial de recherche pour le développement, avec pour mission de « *Ending hunger by 2030 – through science to transform food, land and water systems in a climate crisis* » ;
9. l'ambition de CGIAR de doubler ses ressources, en cohérence avec les objectifs globaux, ainsi que le rapport Ceres2030, qui souligne qu'un doublement des investissements d'ici 2030 permettrait aux bailleurs de fonds de contribuer à éradiquer la faim, à doubler les revenus des petits exploitants agricoles et à protéger le climat ;
10. la consolidation de la structure unifiée « One CGIAR » via l'approbation le 22 février 2023 de l'Accord cadre d'intégration par les Centres opérationnalisant la réforme validée lors de la 9e réunion du CGIAR System Council en novembre 2019 et visant à relever les défis du XXIe siècle ;
11. le rôle central des institutions françaises comme le CIRAD, l'IRD, INRAE et les établissements d'enseignement supérieur agronomique, avec leurs activités de recherche, de développement et d'expertise dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le climat ;
12. la volonté de la France de consolider sa politique d'investissement solidaire et durable, ainsi que son rôle de leader en matière de lutte contre le changement climatique, de développement rural et de sécurité alimentaire, notamment au sein de l'initiative européenne DeSIRA et son second volet DeSIRA+ ;

13. la décision de CGIAR d'établir son siège à Montpellier, centre d'excellence en recherche agronomique pour le développement, ainsi que l'accueil d'institutions internationales, réunies avec les établissements français de recherche et d'enseignement supérieur au sein d'Agropolis International ;
14. l'accord de siège signé entre la France et CGIAR en 2013, garantissant des privilèges et immunités pour CGIAR dont le siège est reconnu à Montpellier ; accord modifié par avenant sous forme d'échange de lettres signées à Paris le 4 janvier 2017 et à Montpellier le 9 janvier 2017, le Consortium des centres internationaux de recherche agricole devenant CGIAR System Organization ; la mise à disposition gracieuse par la Région Occitanie des locaux du siège dont elle a financé la construction ;
15. la déclaration de collaboration scientifique entre CGIAR et les établissements de recherche français signée en mars 2019 ;
16. le premier plan d'action 2020-2022 signé entre la France et CGIAR le 4 février 2021 et reconduit tacitement pour la période 2023-2025.

Considérant par ailleurs qu' :

1. il importe que CGIAR soit soutenu et valorisé par le pays hôte de son siège en matière de visibilité en tant qu'organisation internationale, et intégré à un réseau de partenariats institutionnels, financiers et scientifiques français, européens et internationaux, y compris par un soutien à son engagement et à sa reconnaissance comme acteur complémentaire des agences des Nations Unies dans le domaine de l'alimentation — la FAO, le FIDA et le PAM ;
2. il importe que la place de CGIAR soit confortée dans le pays hôte de son siège, au sein du réseau actif des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricoles ;
3. il importe pour CGIAR et la France de partager une stratégie de long terme et de renforcer leur coopération en matière de recherche agronomique pour le développement, ainsi que leur participation aux plateformes internationales et régionales reliant la science aux politiques ;
4. il importe que la France soit reconnue comme membre du System Council et que le System Organization soit un membre à part entière du Integrated Partnership, y compris au sein du Global Leadership Team (GLT) et du comité Integration Coordination Independence (ICI) process.

Dans cette optique, la France et CGIAR s'engagent à renouveler leur plan d'action autour de trois volets principaux :

1. **Structuration de modalités de partenariat ambitieuses et ouvertes selon les objectifs et les cinq domaines d'action figurant dans la Déclaration de collaboration scientifique établie et signée à Paris le 22 mars 2019 entre les dirigeants des établissements français de recherche et d'enseignement supérieur et le Président du Board de CGIAR System Organization**
2. **Diplomatie scientifique**
3. **Financement et appui à la mise en œuvre de programmes de recherche et de formation partenariaux**

OBJECTIFS

La France et CGIAR s'engagent à renforcer une coopération éthique, équilibrée et durable, entre eux et en favorisant l'intégration des partenaires du Sud, dans la conduite de collaborations ambitieuses sur divers fronts de science.

Ces actions visent à :

- promouvoir la **transition des systèmes agricoles et alimentaires** pour répondre aux défis complexes du changement climatique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre la dégradation des terres, en mettant l'accent sur les domaines scientifiques partagés susceptibles de tirer le meilleur parti de la synergie fondée sur les complémentarités entre les équipes des établissements français et de CGIAR ;
- renforcer un **partenariat ambitieux** autour de la collaboration dans des projets de recherche, en favorisant l'affectation et/ou l'échange de chercheurs dans des équipes françaises et de CGIAR, l'organisation d'événements communs (comme les Montpellier Global Days de mars 2024), la conception de dispositifs de valorisation des résultats de recherche (comme l'International Innovation Hub) et de formation, la mise en réseau et le partage d'infrastructures de recherche et d'appui à l'innovation, etc. ;
- favoriser une collaboration **tripartite équilibrée** entre les institutions françaises, CGIAR, et les communautés scientifiques des pays du Sud.

Ce plan d'action, articulant ces trois volets, engage les trois ministères français : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ainsi que CGIAR, qui en particulier s'engage à densifier ses relations avec les organismes et agences français et les ministères précités.

Le cœur du plan d'action en est le volet 1 adossé à la Déclaration de collaboration scientifique qui, quant à elle, engage les organismes français de recherche concernés et CGIAR. Les volets 2 et 3 constituent des moyens institutionnels d'accompagnement et de valorisation du volet 1.

VOLET 1

STRUCTURATION DE MODALITÉS DE PARTENARIAT AMBITIEUSES ET OUVERTES

Ce volet est adossé à la Déclaration de collaboration scientifique confortant l'ensemble des accords-cadres bilatéraux existant entre CGIAR et les organismes et agences français.

CGIAR, avec ses centres constitutifs et ses programmes de recherche, et les organismes de recherche français appuyés par leurs ministères de tutelle et leurs agences, s'attacheront à élaborer et conduire ensemble des projets partenariaux d'ampleur s'inscrivant dans un cadre concerté et consolidé d'intervention, dans le cadre des priorités des pays partenaires d'une part, et des politiques de la France en matière d'investissement solidaire et durable d'autre part.

Ces projets devront **contribuer aux deux objectifs** portant sur :

- la **transition des systèmes agricoles et alimentaires** pour plus de résilience au changement climatique ;
- **l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition**, en intégrant un ou plusieurs des leviers suivants : agroécologie, approches territorialisées des socio-écosystèmes, démarches systémiques pour des productions végétales et animales durables, génétique végétale et systèmes semenciers équitables et pérennes ; nutrition et diversification des régimes alimentaires, rôle de la restauration scolaire, approche « une seule santé ».

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des modalités de partenariat ambitieuses et équilibrées et passant par :

- **l'Association des institutions du Sud**, des Centres CGIAR, et des établissements français, voire d'autres institutions internationales, dans des partenariats coconstruits et *a minima* tripartites ;
- l'intégration de programmes de **formation, de partage des capacités par la recherche et d'échange de savoirs**, favorisant un accompagnement technique et scientifique mutuel entre les acteurs de la recherche au Sud et leurs partenaires ;
- la mobilisation de **financements français, européens et internationaux** pour soutenir ces projets, en visant une diversification des modalités d'investissements dans le programme commun de science et d'innovation pour la période 2025-2030.

Dans cette construction, les projets disposeront des synergies des compétences des organismes français, des Centres CGIAR et des systèmes de recherche nationaux des pays du Sud qui en ont manifesté l'intérêt, en matière de :

- co-construction et **ingénierie de projets de recherche** européens et internationaux, y compris en évaluation de l'impact qui sera accompagnées par un soutien de la France et si possible des fonds européens, et par un appui de CGIAR pour l'appel aux grands bailleurs internationaux ;
- montage et de **coordination et promotion d'initiatives structurantes et coalitions mondiales** au-delà des seuls aspects scientifiques, comme PREZODE, TSARA, One Forest Vision, One Water Vision, l'initiative ACPI pour la protection agroécologique des cultures, l'IRC Carbone du Sol ou encore comme cela est le cas dans le cadre du Hub international d'innovation ou du « Montpellier Process » (suite aux « Montpellier Global Days » coorganisées avec CGIAR) et avec des espaces de plaidoyer partagé lors des grands événements internationaux comme les Conférences des parties (COP) des Conventions environnementales des Nations Unies, et le soutien à l'implication de CGIAR en qualité d'observateur dans les instances et événements clés des présidences du G7 et du G20 ;
- mobilisation, aux côtés du CIRAD et de l'IRD, partenaires historiques de CGIAR, d'INRAE, de l'Institut Agro et d'Agreenium qui constituera **un levier supplémentaire important**, en lien avec les Science Programs et les Accelerators de CGIAR pour répondre ensemble aux enjeux mondiaux posés à la recherche.

Le partenariat entre organismes français, Centres CGIAR et systèmes de recherche nationaux dans les pays du Sud pourra associer d'autres partenaires scientifiques et universitaires européens et internationaux, afin d'augmenter encore la portée de ces projets et initiatives structurants. La co-construction de projets répondant à des besoins clairement identifiés des pays partenaires, associée étroitement au pilier scientifique, constituera un élément essentiel à la réussite des dispositifs structurants.

Pour CGIAR, le System Management Office (SMO) de Montpellier assurera et facilitera la coordination et la cohérence entre ces différents projets, dispositifs et initiatives au sein de la programmation générale de l'organisation. Pour la France, la Commission pour la recherche agricole internationale (CRAI) assurera l'interface pour l'ensemble des collaborations, chacune des actions étant gérée par les établissements concernés avec leurs partenaires au sein de CGIAR Integrated Partnership. Le CGIAR SMO et la CRAI élaboreront un bilan annuel et une programmation de ces collaborations (voir plus loin).

La mise en œuvre de ces projets, initiatives et dispositifs d'ampleur s'appuiera sur de nombreuses modalités de collaboration déjà à l'œuvre, qui seront ainsi dynamisées.

VOLET 2

DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE

La diplomatie scientifique est devenue un **levier stratégique** pour renforcer la coopération internationale et faire face aux défis globaux tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la nutrition, la préservation des ressources naturelles et des terres. Dans le cadre de la collaboration entre la France, CGIAR, et les partenaires du Sud, la **diplomatie scientifique** joue un rôle clé pour soutenir les efforts de recherche, favoriser l'innovation, et renforcer les liens entre les communautés scientifiques de différentes régions d'une part, et entre les communautés scientifiques et les autres acteurs de la société d'autre part.

Renforcement de la Coopération Scientifique Internationale

Les **dernières avancées** en diplomatie scientifique soulignent l'importance d'un cadre de coopération ouvert et éthique, favorisant la liberté de la recherche, ainsi que le partage des connaissances et des données scientifiques à l'échelle mondiale.

En particulier :

- **La science ouverte** devient une norme internationale, facilitant la diffusion des résultats de la recherche et permettant une collaboration plus inclusive. La France, en particulier, s'engage dans des initiatives visant à promouvoir l'accès aux données et aux publications scientifiques, conformément aux recommandations de l'**UNESCO** sur la science ouverte.
- Le renforcement des **partenariats tripartites** entre les pays du Nord, les institutions internationales comme CGIAR, et les pays du Sud, permet d'aborder des **fronts de science** tels que l'adaptation aux changements climatiques, la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources en eau. Ce modèle de partenariat est particulièrement pertinent pour répondre aux défis spécifiques des pays du Sud.
- L'amélioration des modalités **d'interface entre recherche et décision publique, à travers en particulier, la promotion du Montpellier process, qui réunit une communauté de pratique à l'échelle mondiale, inclusive et orientée vers l'action visant à améliorer les modalités de mobilisation des connaissances académiques et non-académiques dans les processus de décisions aux échelles locales, nationales et internationales.**

Mobilisation des Forums Internationaux

La France mobilise sa capacité d'influence à travers les forums internationaux pour promouvoir le rôle central de la recherche scientifique et valoriser le partenariat avec CGIAR dans les solutions aux défis globaux.

En partenariat avec CGIAR, elle appuiera les décideurs internationaux dans des plateformes telles que le Forum Mondial de l'Eau, les Conférences des Parties sur le climat, la biodiversité et la désertification et les conférences onusiennes sur les systèmes alimentaires, ainsi que les groupes de travail du G20 et du G7, où des actions concertées pourront être menées pour sensibiliser les acteurs politiques et financiers aux innovations scientifiques, technologiques, sociales ou organisationnelles dans les domaines de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles, et du climat. Cette

collaboration pourra être renforcée en particulier lors de sommets ou conférences dont elle pilote l'organisation comme le Sommet Nutrition pour la Croissance (N4G) à Paris en mars 2025, le sommet « Une seule santé » en 2025, la présidence française du G7 en 2026 ou encore le Sommet Afrique-France au Kenya en 2026.

À cette fin, une instance de coordination est mise en place et convoquée en amont afin d'anticiper les événements de l'agenda international d'importance partagée.

Intégration de la Diplomatie Scientifique dans la Stratégie Nationale

La France s'engage également à intégrer la diplomatie scientifique dans sa **stratégie nationale de recherche** et de développement. Le **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, en coordination avec le **Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** et le **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**, et les organismes parties à la Déclaration de collaboration scientifique de 2019, contribue à :

- Favoriser et valoriser les **contributions scientifiques** des partenaires du Sud dans les programmes de recherche internationaux, en particulier à travers des collaborations avec des centres de CGIAR, et en coconstruisant des coalitions afin de promouvoir l'intégration de données scientifiques dans l'élaboration des politiques, pratiques et investissements aux niveaux national, régional et mondial.
- Promouvoir une **approche éthique et équilibrée** de la coopération scientifique, garantissant que les connaissances et les innovations issues de ces partenariats bénéficient aux pays du Sud et respectent leurs priorités de développement.
- Favoriser la **mobilité croisée et équilibrée d'étudiants et de chercheurs entre les institutions concernées**.

Sensibilisation et Valorisation Annuelle

Chaque année, la France et CGIAR s'engagent dans des **actions de sensibilisation** à haut niveau, associant la communauté scientifique, les décideurs politiques, et les institutions financières internationales pour stimuler et valoriser leurs collaborations et pour peser dans les décisions. Cela inclut des **conférences scientifiques** conjointes, des publications dans des revues à impact international, la promotion des fronts de science, des résultats de la recherche, de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques en participant à des **événements internationaux majeurs**, comme les Conférences des Parties des trois conventions sur l'environnement de Rio, le G7 et le G20, les activités initiées dans le cadre des One Planet / One Ocean Summits, des initiatives sciences-politique du type du « Montpellier Process ». Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan d'action conjoint, une programmation pluriannuelle de ces initiatives est établie par CGIAR System Organization, le/la Scientifique en Chef de CGIAR et les établissements et ministères membres de la CRAI.

En conclusion, la **diplomatie scientifique** entre la France, CGIAR, et les partenaires du Sud, s'appuie sur les dernières avancées en matière de coopération ouverte et sur les forums internationaux pour renforcer l'impact des connaissances scientifiques sur les grands défis du XXI^e siècle.

VOLET 3

FINANCEMENT ET APPUI À LA MISE EN ŒUVRE

Le soutien français se concrétise à travers :

1. Le cofinancement de projets de recherche partenariaux, conformément au volet 1 du présent plan d'action :
 - soit via une contribution sur la fenêtre dédiée du fonds fiduciaire de CGIAR, lequel finance les grands programmes de recherche de CGIAR ;
 - soit à travers des projets européens ;
 - soit à travers des projets du dispositif Fonds Equipe France ;
 - soit, le cas échéant, via l'AFD sous réserve des conditions d'intervention de celle-ci, sur la fenêtre 3 du fonds fiduciaire de CGIAR qui finance des projets ciblés.

Dans ces différents cas, ces projets devront conformément au volet 1 du présent plan d'action :

- associer, *a minima*, institutions du Sud, Centres CGIAR, et établissements français ;
 - porter sur l'un des trois thèmes prioritaires « agriculture et changement climatique », « transition agroécologique », « nutrition et systèmes alimentaires durables » tels que définis dans la Déclaration de collaboration scientifique de 2019 ;
 - s'inscrire dans le cadre des priorités d'intervention définies par la France.
2. La promotion, en tant qu'Etat hôte et soutien ancien de CGIAR, de son importance auprès d'autres bailleurs et de l'impératif d'un financement intégral de son programme de science et d'innovation 2025-2030.
 3. L'appui à des actions structurantes d'animation scientifique transversale aux projets et programmes proprement dits, à des dispositifs conjoints, à des activités communes menées dans le cadre du « Montpellier Process » ou toutes autres initiatives conçues dans l'esprit de ce Plan d'action (comme le soutien de la Transformative Partnership Platform on Agroecology, de l'initiative internationale PREZODE [Preventing ZOonotic Disease Emergence], ou des dispositifs similaires qui pourraient se mettre en place dans le domaine de la Nutrition, par exemple).
 4. L'accueil de chercheurs des institutions françaises dans les centres de CGIAR et l'accueil en France de scientifiques de CGIAR, conformément aux règles et procédures applicables des institutions d'accueil.
 5. La mise à disposition auprès de CGIAR System Organization, à Montpellier, d'un ou d'une expert(e) français(e) de la recherche. Il ou elle appuiera les analyses des programmes internationaux de recherche pour le développement et l'évaluation de leur impact. Il ou elle facilitera une relation privilégiée avec les acteurs français, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action. Les termes de référence du poste seront définis par CGIAR en accord avec la France, qui proposera à l'organisation plusieurs candidatures. CGIAR sera responsable de la sélection et de l'évaluation des performances de l'expert ou l'experte français et communiquera cette évaluation à la France une fois par an.

1. Conditions de l'AFD : géographies prioritaires de la France telles que définies lors du CICID de juillet 2023, préférentiellement à l'échelle nationale, et alors portée par une institution nationale et en association étroite avec les partenaires de recherche du Sud, ou potentiellement à l'échelle régionale.

CGIAR, les ministères et les organismes français prévoient un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan dont le SMO et la CRAI ont la charge. Un calendrier de réunions est fixé, selon un rythme d'au moins une fois par an. À cette réunion de suivi annuel est adossée l'organisation d'un séminaire scientifique de haut-niveau valorisant les travaux menés dans le cadre du plan d'action.

RENOUVELLEMENT

Ce plan d'action permet non seulement de consolider les collaborations actuelles, mais ouvre également la voie à de nouvelles initiatives répondant aux défis émergents. Il est conclu pour la période 2026-2028, renouvelable une fois pour une durée de trois ans par tacite reconduction, sous réserve d'un accord mutuel, pour assurer la continuité et le renforcement des collaborations scientifiques entre la France, CGIAR, et les partenaires du Sud.

Annie GENEVARD

*Ministre de l'Agriculture et
de la Souveraineté alimentaire*

Philippe BAPTISTE

*Ministre chargé de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche*

Ismahane ELOUAFI

*Directrice générale exécutive
de CGIAR¹*

Thani MOHAMED SOILIH

*Ministre délégué chargé de la Francophonie
et des Partenariats internationaux*

¹ Conformément à la délégation de signature visée à l'article 7 du « Regulation on Authorizing Environment of CGIAR System Organization ».

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation

Direction des affaires globales

Sous-direction du développement humain